



Demande de renseignements

Par **Momokiki**, le **05/05/2019** à **23:43**

Bonjour,

Mon fils, âgé de 12 ans, a subi des attouchements sexuels. J'ai déposé plainte en octobre 2018, il a été auditionné à travers le programme Melanie en octobre 2018. Il a fait une expertise psychologique en janvier 2019. Nous sommes le 5 mai 2019 et je n'ai pas de nouvelles .J'aimerais savoir comment je peux faire pour savoir ou en es le déroulement de l'enquête ou savoir si cela a été classé sans suite et ou me renseigner cordialement ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/05/2019** à **07:35**

Bonjour,

Votre fils, étant mineur de moins de 15 ans ET victime, a droit à un avocat gratuit. Voyez le greffe du tribunal. En tant que partie civile, vous avez aussi le droit de prendre un avocat qui peut être le même que celui de votre fils. L'avocat pourra ainsi prendre connaissance de l'intégralité du dossier et suivre son évolution, vous tenir au courant des tenants et aboutissants de cette affaire.